

.....

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE à virus H5N8

.....

Communiqué du Service Régional de l'Alimentation (S.R.A.L.) du 24 février 2020

Un virus influenza aviaire hautement pathogène, sous-type H5N8, circule actuellement en Europe dans de nombreux États membres et en Ukraine. Ce sont majoritairement des élevages de volailles domestiques qui sont atteints (Dindes, poules pondeuses, basse-cours et canards). Trois cas d'atteinte de l'avifaune sauvage ont été recensés : un Autour des palombe en Pologne, une grande oie rieuse en Allemagne et neuf oiseaux sauvages tenus en captivité (sur 41 oiseaux au total) en république slovaque.

Lors du premier comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (CPVADAAA) de l'année 2020, tous les États membres ont évoqué une **contamination de la volaille domestique par les oiseaux sauvage**, sans pour autant en apporter la démonstration.

A la demande de la DGAL, le groupe d'experts du GECU influenza aviaire, réuni en urgence, a conclu à l'absence de risque de contamination par les oiseaux sauvages sur le territoire national et ceci malgré la déclaration du cas allemand dans le Land du Bade Wurtemberg (distant d'une centaine de kilomètres de la frontière française). Les experts insistent par contre sur la nécessité de :



> **respecter les règles de biosécurité des élevages**

> augmenter **la vigilance des acteurs pour la détection précoce** d'un éventuel cas à la fois en élevage et dans la faune sauvage

> **sensibiliser les particuliers**, détenteurs de basse-cours, aux mesures de protection à mettre en œuvre.

Dès le 5 février 2020, l'Office Français de la Biodiversité (regroupant l'ONCFS et l'agence de la biodiversité) **a relevé le niveau de vigilance du réseau SAGIR**. Ainsi, en tout point du territoire national les services départementaux activent le réseau dès le premier cadavre d'oiseaux des espèces suivantes : **anatidés** (oies, canards, cygnes..), **rallidés** (foulques, râles, ..), **échassiers** (limicoles, hérons, aigrettes,..) et **rapaces**.

Aussi, je vous demande de diffuser le plus largement possible, par tout moyen disponible, ces messages de prévention et d'alerte. Afin de connaître les évolutions de la situation sanitaire, au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène, je vous invite à consulter le site de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (<https://www.plateforme-esa.fr/>) qui dresse régulièrement un bilan de la situation, soit chaque semaine dans le cadre du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire soit en fonction de l'actualité par des notes spécifiques. Je vous invite à abuser de cet outil et de vous abonner au flux RSS pour être informés des publications.

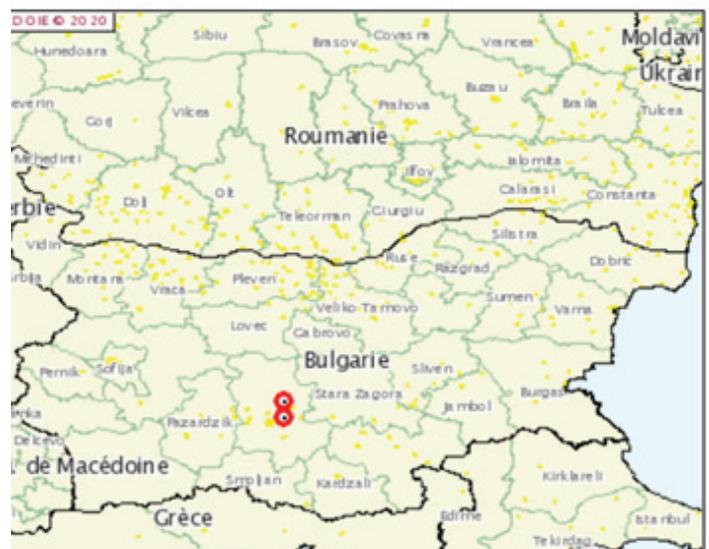
Concernant les particuliers et les basses-cours, le niveau de risque étant encore qualifié «**négligeable**», les mesures indiquées dans la fiche basse-cours sont actuellement recommandées sans être obligatoires contrairement à ce qui est indiqué dans l'affiche ci-jointe. **Une communication ciblée sera faite dès que possible avec les éléments adaptés au niveau de risque actuel.**

Evolution de la situation de l'IAHP H5N8 en Europe

2 nouveaux aux foyers en Bulgarie

Dernier pays à être touché (premier cas le 17/02/2020), la Bulgarie vient de déclarer 2 nouveaux foyers H5N8 le 24 Février dans la même commune que le premier foyer.

source : OIE



Aucun autre foyer n'a été déclaré dans les autres pays depuis le 10 février dernier.